



Démission avant plan social

Par **Ghal**, le **12/05/2016** à **16:11**

Bonjour,

J'ai une question à poser ici concernant ma situation espérant trouver une réponse.

Mon entreprise souhaite entamer un licenciement d'une entité R&D (12 à 13 salariés). L'idée nous a été présentée il y a deux mois, et la procédure est en cours.

Sachant que j'étais inactif depuis 8 ou 9 mois, j'ai cherché et j'ai trouvé un nouveau CDI qui commence vers mi-juillet donc, j'ai décidé de poser ma démission qui a été approuvé.

Je me rend compte que ma décision de démissionner était un peu stupide en croyant que je vais avoir droit à une petite prime de départ.

Ma question est, est ce que je peux espérer récupérer une indemnité au meme titre que les autres salariés licenciés ?

Avec mes remerciements pour toutes vos remarques.

Par **P.M.**, le **12/05/2016** à **16:28**

Bonjour,

A priori, sauf disposition particulière dans un éventuel Accord de départs volontaires, vous n'avez à mon avis aucune chance pour espérer que l'employeur vous verse une indemnité de rupture...

Par **Ghal**, le **12/05/2016** à **16:35**

Bonjour Maitre,

Ok je vois.

Je vous remercie pour votre réponse.